



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le 07 JUIN, à 20 heures 30 minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 01 JUIN 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses assemblées.

Étaient présents : BROGNIART F. HAMEL F. BACON M. CANU N. RENOUF P. VAN ROMPU R. DOUCHIN N. DELAHAYE O. FERGANT F. HUET C. LABROUSSE R. LARONCHE V. LENAIN D. SCOLA S. WIELGOSIK F. OLIVIER D. MASSON C. PRUNIER C. ALLAVENA D. BRU N. FAUCON G. BACHELOT B. DAUPRAT MF. FABIEN AM. MAZIER V. BERGAR D. ANNE S. BACHELOT I. ANGOT M. LEGER S. CHANU C. MENNIER B. BERTHOUT J. GUETTIER M. ANGENEAU JP. ASSELIN S. DAL MASO J. HELAINE C. HUARD L. THERIN L. VAUTIER M. LERESTUEUX L. GRAVE F. PICACHE A. SILLERE M.

Pouvoirs : RENE DIT DEROUVILLE S à BACHELOT I. POUPION P à SILLERE M. LEPAINTEUR P à MAZIER V. CHANU H à LABROUSSE R. MOINEAUX JP à CHANU C. EURY L à LABROUSSE R. JOSSE S à THERIN L.

Absents : COUVREUR L. LEVALLOIS E. JENVRAIN M. BALLON F.

Excusés : LOUIS G.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame FERGANT Françoise est nommée secrétaire de séance.

45 PRESENTS – 4 ABSENTS- 1EXCUSÉ- 7 POUVOIRS

*** Les délibérations sont consultables au siège administratif de VALDALLIERE.*

1- SCOLAIRE : rentrée 2021 – organisation du temps scolaire sur 4 jours

Délib 2021- 0706054

Préambule : Lors du conseil municipal du 1^{er} février 2021, il a été acté que l'organisation du temps scolaire passerait à 4 jours dès la rentrée de septembre 2021. Vous trouverez ci-dessous les détails de l'organisation

- L'organisation d'une semaine

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-9h Garderie	7h30-9h Garderie	7h30-9h Garderie <i>pré centre</i>	7h30-9h Garderie	7h30-9h Garderie
9h-12h/12h30 Tps scolaire	9h-12h/12h30 Tps scolaire	Accueil de loisirs Ateliers Animation Village	9h- 12h/12h30 Tps scolaire	9h- 12h/12h30 Tps scolaire
Restauration	Restauration		Restauration	Restauration
13h30- 14h/16h30 Tps scolaire	13h30- 14h/16h30 Tps scolaire		13h30- 14h/16h30 Tps scolaire	13h30- 14h/16h30 Tps scolaire
16h30-18h45 Garderie	16h30-18h45 Garderie		16h30-18h45 Garderie	16h30- 18h45 Garderie

Les horaires ont été harmonisés sur les 3 sites : Montchamp, Vassy et Viessoix. Le temps d'accueil du midi, expérimenté sur Vassy depuis quelques années est étendu aux trois sites.

Les horaires du collège :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi 8H30-12h30

Lundi Mardi Jeudi Vendredi 14H-17H

Les horaires et les enchaînements des cars scolaires ont été revus en partenariat avec les services de la région et le transporteur Voyages ROBERT afin de coller à ces nouveaux horaires. Ils sont en cours de validation et seront visibles pour la période d'inscription qui débutera le 22 juin 2021.

- ***L'organisation du personnel***

Une commission de travail regroupant élus et responsables des services Scolaire, Enfance, Restauration, Ressources Humaines et Finances a été créée afin de rationaliser au mieux l'organisation du temps des agents concernés. Les corps de métier suivant sont impactés :

Atsem, Agents d'animation, Agents scolaires polyvalents, Agents de restauration.

Les missions ont été revues, les temps de travail harmonisés sur chaque site. Les temps libérés permettent également de développer les services (Accueil de loisirs renforcé le mercredi, mise en place des ateliers animation village, période supplémentaire en été, construction des projets autour de la petite enfance et de la jeunesse)

Le conseil municipal, invité à voter, approuve à l'unanimité.

Débat : Mme MAZIER s'interroge sur le fonctionnement des coopératives et sur la direction des écoles. M. BROGNIART explique qu'il n'y a pas de différence entre la maternelle et la primaire et qu'il n'y aura qu'une direction pour les écoles de Vassy et de Montchamp.

Mme MAZIER demande également comment vont s'organiser les différents postes qui sont déjà pourvus. Les agents sont-ils prévenus ? Et quel sera l'impact des horaires du collège sur le collège de Bénvy Bocage. M.BROGNIART explique que Souleuvre en Bocage se chargera de l'information.

2- SCOLAIRE : Equipement pédagogique numérique

Délib 2021-0706052

Dans le cadre du plan de relance, la collectivité a répondu à l'appel à projet « Socle Numérique ».

La politique d'équipement numérique des écoles, se développe en 2 volets :

- ***Les outils enseignants :***
- ***Les outils pédagogiques enfants :***

Le projet d'équipement est le suivant :

Afin de permettre à chaque élève l'acquisition du cadre de référence de compétences numériques (CRCN), chaque école élémentaire sera équipée d'une valise mobile de tablettes tactile à raison d'un pack pour 4 classes. Le pack est doté d'une malle de transport, d'étuis de protection, du point d'accès wifi, d'un dispositif permettant la projection vidéo des écrans et le partage des données. Elles sont équipées de claviers amovibles, de casques d'écoute.

Un espace numérique de travail sera d'autre part mis à disposition de chaque site

2 hypothèses de travail :

- 1 pack de 15 tablettes pour chaque site (Montchamp, Vassy, Viessoix)

Coût Investissement informatique : 28 687,68 €

- 1 pack 15 tablettes pour Montchamp, 2 packs 10 tablettes pour Vassy et Viessoix

Coût investissement informatique : 37 547,28 €

Hypothèse 1 :

Coût Investissement informatique : 28 687,68 €

Reste à charge après subvention : 8 606,30 €

Coût Ressources : 4 069 €
 Reste à charge après subvention : 1 220,70 €
 Coût maintenance annuelle : 2 635,20 €

Hypothèse 2 :

Coût investissement informatique : 37 547,28 €
 Reste à charge après subvention : 11 264,18 €
 Coût Ressources : 4 069 €
 Reste à charge après subvention : 1 220,70 €
 Coût maintenance annuelle : 4 392,00 €

Cette dépense serait programmée début 2022

Le conseil municipal, choisit l'hypothèse n°2 par 45 voix contre 7 voix pour l'hypothèse n°1, et valide le projet « socle numérique » à l'unanimité.

Débat : Mr Olivier demande quelles sont les préférences des enseignants entre le système Apple et le système Android ? il est répondu que la question n'est pas encore tranchée et que la demande de subvention permettra de faire face aux deux hypothèses. L'équipement est prévu début 2022

3- EXTRA SCOLAIRE : Tarifs centre de loisirs et mini-camps

Délib 2021-0706050

Le conseil municipal du 10 juin 2020, a instauré les tarifs suivants tout en respectant les exigences des financeurs (CAF et MSA).

Les tarifs retenus sont : tarifs journée (vacances scolaires) et tarifs demi-journée avec repas (exclusivement le mercredi) **depuis le 1^{er} juillet 2020.**

Tarifs Mercredi AM avec Repas		Tarif Valdalliere		Tarif Ext	
		1er enfant	2eme enfant	1er enfant	2eme enfant
Régime Général	Quotient familial - 600	8,00 €		9,60 €	
	Quotient familial 600 - 1200	9,00 €		10,60 €	
	Quotient familial 1200 et +	10,00 €		11,60 €	
Régime Agricole	Bénéficiaire Bons vac QF <= 600	3,50 €	1,75 €	3,50 €	1,75 €
	Bénéficiaire Bons vac 601-900	4,30 €	2,15 €	4,30 €	2,15 €
	Non Bénéficiaire Bons vac	9,30 €		11,60 €	
HORS REGIME		11,50 €		13,80 €	

Tarifs journées		Tarif Valdalliere		Tarif Ext	
		1er enfant	2eme enfant	1er enfant	2eme enfant
Régime Général	Quotient familial - 600	11,00 €	10,00 €	13,20 €	12,20 €
	Quotient familial 600 - 1200	12,00 €	11,00 €	14,40 €	13,40 €
	Quotient familial 1200 et +	14,00 €	13,00 €	16,80 €	15,80 €
Régime Agricole	Bénéficiaire Bons vac QF <= 600	4,00 €	2,00 €	4,00 €	2,00 €
	Bénéficiaire Bons vac 601-900	5,50 €	2,75 €	5,50 €	2,75 €
	Non Bénéficiaire Bons vac	13,60 €	12,60 €	17,20 €	16,20 €
HORS REGIME		18,00 €	17,00 €	21,60 €	20,60 €

Le Conseil municipal accepte les tarifs suivants concernant les mini-camps.

Mini-Camps			
5 jours dont 4 Ext		4 jours dont 3 Ext	
Valdallière	Extérieur	Valdallière	Extérieur
119,00 €	129,20 €	92,00 €	100,20 €
124,00 €	134,40 €	96,00 €	104,40 €
134,00 €	144,80 €	104,00 €	112,80 €
119,00 €	129,20 €	92,00 €	100,20 €
124,00 €	134,40 €	96,00 €	104,40 €
134,00 €	144,80 €	104,00 €	112,80 €

Invités à se prononcer, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces tarifs.

4- SCOLAIRE : participation achat matériel psychologue scolaire

Délib 2021-0706053

Il s'agit d'équiper le psychologue scolaire qui intervient sur le secteur de Valdallière et Condé en Normandie. Ce matériel permet de réaliser les tests et de fournir les évaluations nécessaires aux mises en place de projets d'accompagnements des enfants en situation de handicap. Le conseil doit se prononcer pour autoriser le maire à signer la convention stipulant un financement à hauteur de 50%.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL DE BIEN VOULOIR :

SE PRONONCER sur l'acquisition mutualisée avec Condé en Normandie des tests

AUTORISER le maire à signer la convention correspondante.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, invité à voter, approuve à l'unanimité et autorise monsieur le maire à signer la convention.

5-Acquisition d'une friche commerciale – VASSY

Délib 2021-0706042

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition de la friche commerciale de l'ancien SHOPI de VASSY avait fait l'objet d'un débat au cours des orientations budgétaires ainsi que d'une inscription budgétaire.

Monsieur le Maire rappelle également que le site représente une réelle opportunité pour la collectivité en termes de dynamisation du centre bourg. L'objectif de cette acquisition étant de permettre l'installation d'activités commerciales, artisanales, de services voire d'espaces de coworking. Ce projet est complémentaire au projet de réaménagement du bourg de VASSY et s'inscrit dans la même dynamique.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'acquisition des terrains concernés cadastrés AB 0547 ; AB 0508 ; AB 0522 et AB 0309 d'une contenance totale de 1272 m²

Toutefois compte tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, Monsieur le Maire propose l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie et que lui soit confié la négociation avec le propriétaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées AB 0547 ; AB 0508 ; AB 0522 et AB 0309 pour une contenance de 1272 m²

DEMANDE l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière

S'ENGAGE à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF de Normandie

6- Vente d'un bâtiment à ESTRY

Délib 2021-0706055

L'atelier de la commune déléguée d'ESTRY ne sert plus et il est proposé de le vendre. Une estimation a été faite par un agent immobilier, celle-ci s'élève à 71 500 euros.

Le conseil municipal, invité à voter, approuve à l'unanimité ;

7- Vente du presbytère de RULLY

Délib 2021-0706056

Par délibérations en date du 1^{er} février et du 12 avril 2021, l'ancien presbytère de RULLY a fait l'objet d'une mise en vente et d'un accord de proposition d'achat.

Afin de finaliser cette transaction, il y a lieu d'acter :

-la prise en charge par la collectivité des frais de géomètre pour la délimitation de la parcelle, qui s'élèvent à 1 698.00 euros TTC.

-la prise en charge des diagnostics immobiliers établis par CAP NORMANDIE, nécessaires à la vente pour la somme de 440.00 € TTC.

-la vente au profit de M. LARONCHE Jordan et Madame LARONCHE née QUESNEE Angéline pour la somme de 70 200.00 euros net vendeurs.

-l'autorisation de signer les actes nécessaires à la vente par Monsieur le Maire ou son délégué.

Le conseil municipal, invité à voter, approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à cette vente.

Débat : Mme CHANU demande comment la question de l'assainissement sera traitée (actuellement l'assainissement est commun à la salle des fêtes et au logement)

Il est répondu que l'assainissement individuel figure sur la parcelle de l'acquéreur et dessert également la salle des fêtes. Dans le cadre de cette servitude la collectivité s'engage à assurer l'entretien du dispositif d'assainissement. Cette servitude perdurera jusqu'à ce que la collectivité soit autonome au regard de l'assainissement.

8- Convention d'installation d'un automate à pizzas à VASSY Délib 2021-0706057

Messieurs Mickaël PETRON et Alexandre GARNIER, ont contacté le maire délégué de VASSY afin d'obtenir l'autorisation d'installer un distributeur de pizzas à l'entrée de la commune, sur le domaine public. Une dalle en béton ainsi qu'un branchement électrique ont été effectués à la charge des demandeurs.

En contrepartie d'occuper le domaine public, les occupants s'engagent à verser une redevance mensuelle de 250 € (deux cent cinquante euros) à compter de la date de démarrage de leur activité. Ce tarif pourra être révisé par décision du conseil municipal.

Le conseil municipal, invité à voter, autorise le maire à signer la convention par 46 voix pour et 6 abstentions.

Débat : Mme CHANU demande à quoi cela sert de voter une décision qui a déjà été mise en œuvre (le conseil doit donner son avis AVANT !), elle rappelle également que les conseils communaux n'ont pas le pouvoir de délibération, et s'interroge sur l'impact pour les commerçants locaux qu'elle craint négatif.

Mr BERGAR rétorque qu'il n'y a pas de restaurants ouverts le soir et donc qu'il n'y aura pas d'impacts pour les commerçants.

Mr GUETTIER précise que, seul, Domi's Pizza est venu solliciter la mairie de Vassy en juin 2020 pour l'étude de la mise en place d'un distributeur. Le conseil communal de Vassy a retenu Domi's Pizza puisque cette entreprise présentait un dossier complet contrairement aux autres entreprises (Parachute Pizza notamment).

Mr GUETTIER note qu'il est toujours intéressant pour la commune de Valdallière de recevoir un loyer de 250 € HT/mois pour un emplacement d'1,20 m sur 1,60 m sur la voie public et en même temps de répondre aux attentes de certains consommateurs. Etant bien entendu que le conseil communal de Vassy aurait refusé cette demande si un restaurant avait été ouvert le soir.

9- Création d'une sente piétonne à VASSY Délib 2021-0706062

Le site du centre Pierre GEOFFROY est traversé par les collégiens matin et soir en période scolaire.

Deux problèmes majeurs ont été constatés : La majorité du parcours s'effectue dans le noir l'hiver ; Aucun parcours piéton n'est réellement matérialisé

Le projet consiste à mettre en place un éclairage public sur le parcours du cheminement et à matérialiser le cheminement emprunté par les collégiens mais également à relier les 2 lotissements à proximité du parcours

Deux propositions sont soumises au conseil :

- Eclairage public : proposition du SDEC Energie comprenant le déploiement de 337 ml de réseau, l'installation de 13 foyers et de 11 mats pour un montant de 20 081,89 €
- Sente piétonne : proposition de l'entreprise HELOUIN TP pour une réalisation en enrobé avec bordures pour un coût de 26 304,65 €HT

Le conseil municipal, invité à voter,

APPROUVE à l'unanimité ce projet de création de sente piétonne à VASSY et les propositions de devis correspondantes pour un coût total de 46 386,64 €

AUTORISE M. Le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de DETR/DSIL ainsi que l'aide financière du Département au titre de l'APCR

10- Adressage**Délib 2021-0706061**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le projet d'adressage arrive à son terme. Les besoins en matériel de signalétique ont été évalués comme suit :

- 542 panneaux de rue (+ accessoires : tube acier galva, bouchons, colliers, boulons)
- 2728 plaques de numérotation

Deux offres ont été considérées : LA POSTE et SIGNAUX GIROD.

L'offre de SIGNAUX GIROD en email s'est avérée la plus adaptée et la moins disante pour un coût de 57 834,36 €HT

Entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal invité à voter,

APPROUVE à l'unanimité l'offre de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 57 834,36 €HT

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Calvados dans le cadre du contrat départemental de territoire (à hauteur de 80% de la dépense HT) et à signer le contrat ou l'avenant correspondant,

Débat : Mme CHANU demande quand aurait lieu la mise en œuvre car beaucoup de personnes qui souhaitent s'abonner à la fibre rencontrent des problèmes qui ne peuvent se résoudre qu'avec l'adresse unique.

Il est répondu que la mise en œuvre (en régie) est programmée cet automne

11- Subventions aux associations**Délib 2021-0706060**

Madame HUARD Laëtitia, depuis son élection, a rencontré ou pris contact avec les présidents des associations du territoire. Au fil des rencontres madame HUARD a constitué un dossier pour chaque association demandant une aide auprès de la collectivité. Un courrier avec un dossier à remplir selon le montant de la subvention demandée (+/- de 1 000.00€) a été mis à disposition des associations via les mairies déléguées, le site de Valdallière ou par remise en mains propres. Ce dossier était à déposer avant le 9 novembre 2020, pour une étude et une proposition de subvention éventuelle.

Afin de présenter un travail concis, des critères ont été établis, avec accord de la commission « vie associative » réunie le 18 MAI 2021.

Ces critères sont les suivants :

- * **Respect du délai pour dépôt de dossier**
- * **dossier complet : avec PJ RIB, Relevé de compte...**
- * **présentation de projets en rapport avec la collectivité**
- * **association loi 1901 donc peu ou prou de trésorerie (réf Articles 1 à 21 ter)**
appréciation par la commission suivant l'importance et l'activité de l'association
- * **Nombre d'adhérents Valdallière et hors Valdallière**
- * **Participation à la vie locale**
- * **Privilégier les enfants.**

Certaines associations ne sont pas transparentes sur leurs finances. De plus il est bien entendu que la COVID a mis malheureusement bien des projets en veilleuse, mais a aussi appauvri les finances communales à savoir qu'il n'y a pas eu de location de salles. A contrario, les associations n'ont pas pu faire leurs manifestations et n'ont donc que peu de rentrées. Cependant, l'an passé la collectivité avait versé une subvention.

Il est bon de rappeler que la collectivité n'est pas tenue de verser une aide aux associations, mais celle-ci privilégie les associations communales. De plus certaines associations ne demandent pas de subventions et se suffisent à elles-mêmes en organisant des événements. Un courrier sera envoyé aux associations suivant la décision favorable ou défavorable du conseil municipal.

Détail des subventions :

INTITULÉ	Montant proposé
COMITE DES FETES	6 600,00 €
COMITE DES FETES BURCY	400,00 €
CREE CHENEDO	350,00 €
COMICE AGRICOLE VASSY	2 400,00 €
FOYER RURAL DE PRESLES	500,00 €
SPORTS ET LOISIRS CHENEDOLLE	350,00 €
COMITE JUMELAGE MONTCHAMP	1 100,00 €
COMITE DE JUMELAGE ESTRY	500,00 €
ASS FAMILLIALE RURALE MONTCHAMP	1 000,00 €
SCOLAIRES	1 575,00 €
APE DES COURTES PATTES VIESSOIX	200,00 €
APE LES LUTINS VERTS MONTCHAMP	375,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	1 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	1 030,00 €
AMIS DU MONUMENT MONTCHAMP	230,00 €
UNC AFN ESTRY	500,00 €
UNION NLE DES COMBATTANTS DE VASSY	300,00 €
ADMR	1 000,00 €
ADMR SOULEUVRE EN BOCAGE	695,00 €
ADMR TERRES DE DRUANCE	305,00 €
CHASSEURS	655,00 €
STE DE CHASSE DE BELLEVUE PRESLES	135,00 €
STE DE CHASSE DE PIERRES	170,00 €
STE CHASSE VIESSOIX CHENEDOLLE	300,00 €
STE DE CHASSE LA ROCQUE	50,00 €
LOISIRS	66 210,00 €
AEROMODELISME CLUB DU BOCAGE LE THEIL	1 800,00 €
ASLI VALDALLIERE	5 300,00 €
ARTS MARTIAUX VALDALLIERE	1 000,00 €
CHOEUR DU BOCAGE VALDALLIERE	500,00 €
LES TROUBADOURS VALDALLIERE	1 000,00 €
MILLE CLUB VALDALLIERE	1 000,00 €
PETANQUE VASSEENNE VALDALLIERE	100,00 €
REVEIL PONGISTE VASSEEN VALDALLIERE	1 400,00 €
ECOLE DE MUSIQUE VALDALLIERE	21 500,00 €
FCIB VALDALLIERE	28 400,00 €
ASSO LES SPECIMENS	200,00 €
FAMILLES RURALES 1 2 3 SOLEIL VASSY	1 350,00 €
BOUGEONS ENSEMBLE VASSY	250,00 €
SAMBAVA DEVELOPPEMENT VASSY	1 000,00 €
VIE ET PARTAGE SOULEUVRE EN BOCAGE	380,00 €
NOEL POUR TOUS	300,00 €
SECOURS CATHOLIQUE SOULEUVRE EN BOCAGE	500,00 €
APAEI VIRE	230,00 €
PATRIMOINE	100,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE ALENCON	100,00 €
COOPERATIVES	21 571,00 €
COOPERATIVE COOP EM VASSY	3 182,00
COOPERATIVE ECOLE HENRI MOREL - MONTCHAMP	5 550,00
COOPERATIVE EP VASSY OCCE COOP 099	4 921,00
COOPERATIVE EP VIESSOIX OCCE COOP 697	7 918,00
TOTAL GENERAL	98 741,00 €

Le conseil municipal, invité à voter, approuve à l'unanimité.

12- RESSOURCES HUMAINES : Création du poste de RESPONSABLE DU SERVICE ADMINISTRATIF DE PROXIMITÉ

Délib 2021-0706043

Après avis favorable du comité technique en date du 27 mai 2021,

Au service des administrés, le responsable du service administratif de proximité aura pour objectif de superviser et d'organiser l'ensemble des activités d'accueil et de renseignements aux administrés. Ce service est composé de 7 agents.

Il permettra de superviser les secrétaires de mairie, les agents d'accueil au public, et les agences postales.

Il a été en effet présenté à plusieurs reprises un besoin de coordination et d'encadrement direct de ce personnel sous la responsabilité direct du Directeur Général des Services.

Il est souhaité de recruter un agent en interne répondant aux compétences spécifiques suivantes : état civil, urbanisme, accueil du public, cimetières, élections, recensement de la population.

Référence métier : C1A/01

Poste de RESPONSABLE DU SERVICE ADMINISTRATIF DE PROXIMITÉ	
	POSTE CRÉÉ
INTITULÉ	RESPONSABLE DU SERVICE ADMINISTRATIF DE PROXIMITÉ
GRADES CIBLES	CE Rédacteur/Attaché
TEMPS DE TRAVAIL	Temps complet 35/35
DATE D'EFFET	<i>Date de délibération</i>
MOTIF	<i>Modification de l'organigramme</i>

Le conseil municipal, invité à voter, approuve par 28 voix pour et 24 contre.

13 - RESSOURCES HUMAINES : Création du poste de DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES **Délib 2021-0706044**

Après avis favorable du comité technique en date du 27 mai 2021,

Il est proposé au conseil municipal de renforcer la direction de la commune.

Sous l'autorité du Directeur Général des Services, le Directeur Général Adjoint chargé des Ressources, **pilote les fonctions ressources de la collectivité en développant une démarche transversale.**

Afin de suppléer le Directeur Général des Services dans ses missions, le directeur général adjoint supervisera l'ensemble des services **en cas d'absences.**

Il aura une double fonction ; à la fois globale et sectorielle.

Il mettra en œuvre la politique de gestion des moyens humains, financiers et affaires juridiques et coordonne les actions de services placés sous sa responsabilité, à savoir :

- Le service financier : La gestion financière et budgétaire / Assurances
- Le juridique / Commande Publique
- Les Ressources Humaines
- L'évaluation des politiques publiques et conseils en organisation

Sachant que le service financier est composé de 2 agents : un référent partant à la retraite entre 2022-2024, et un comptable partant par voie de mutation à l'intercommunalité le 31/08. Il est donc nécessaire d'effectuer un renfort dans ce domaine.

L'agent aura également pour rôle la gestion directe de la commande publique et les affaires juridiques.

Il aura également pour rôle la **coordination des chefs de service en étroite collaboration avec le Directeur Général**, et sera un interlocuteur privilégié pour les élus. Il participera à l'évaluation des politiques publiques et **conseils en organisation**.

Il est souhaité de recruter un agent en interne répondant aux compétences spécifiques suivantes : ressources humaines, finances, commande publique, juridique, management, aide à la décision, Savoir piloter des projets et des équipes dans une démarche de transversalité et de complémentarité, avec une recherche d'optimisation et de rationalisation ;

Référence métier : A1A/02

Poste de DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	
	POSTE CRÉÉ
INTITULÉ	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES
GRADES CIBLES	CE Rédacteur/Attaché
TEMPS DE TRAVAIL	Temps complet 35/35
DATE D'EFFET	<i>Date de délibération</i>
MOTIF	<i>Modification de l'organigramme</i>

Le conseil municipal, invité à voter, approuve par 28 voix pour, 2 abstentions et 22 contre.

14- RESSOURCES HUMAINES - Suppression du poste de responsable des services techniques Délib 2021-0706045

Après avis favorable du comité technique en date du 27 mai 2021,

Il sera proposé au conseil municipal la suppression du poste de responsable des services techniques en raison de l'infructuosité des entretiens de recrutement de mi-mars 2021.

Ce poste pourra être créé de nouveau lorsque le service se sera stabilisé autour de 3 pôles techniques, et notamment pour donner suite au recrutement de 2 coordonnateurs techniques (suite au départ du coordonnateur de Bernières Le Patry, et le recrutement du coordonnateur de Vassy).

Poste de RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES	
INTITULÉ	RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES
GRADES CIBLES	CE agent de maîtrise, CE technicien
TEMPS DE TRAVAIL	Temps complet 35/35
DATE D'EFFET	<i>Date de délibération</i>
MOTIF	<i>Modification de l'organigramme</i>

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, invité à voter, approuve par 32 voix pour, 3 abstentions et 17 voix contre.

Débat : Mme CHANU demande pourquoi le poste de coordinatrice avait été refusé quelques mois auparavant (alors qu'il n'était même pas question de relation hiérarchique) et qu'aujourd'hui le poste était remis au goût du jour impliquant un lien hiérarchique qui lui semblait peu approprié. Elle souligne l'inutilité à son sens d'un directeur général adjoint des services dans une petite collectivité comme Valdallière.

Mme CHANU regrette la désorganisation des services techniques qui méritent un directeur.

15- RESSOURCES HUMAINES : Suppression d'un poste d'animateur**Délib 2021-0706046**

Après avis favorable du comité technique en date du 27 mai 2021,

Ce poste ne répond plus au besoin de la commune suite au retour de l'école à 4 jours.

A savoir, qu'une commission scolaire a travaillé sur les plannings d'agents pour la rentrée scolaire 2021.

Poste de ANIMATEUR PERISCOLAIRE/EXTRASCOLAIRE	
INTITULÉ	ANIMATEUR PERISCOLAIRE/EXTRASCOLAIRE
GRADES CIBLES	CE adjoint d'animation
TEMPS DE TRAVAIL	Temps non complet 13.50/35
DATE D'EFFET	31/08/2021
MOTIF	<i>Ne répond plus à un besoin de la commune pour la rentrée scolaire 2021</i>

Le conseil municipal, invité à voter, approuve par 33 voix pour, 3 abstentions et 16 voix contre.

16 RESSOURCES HUMAINES- Augmentation du temps de travail d'un poste**Délib 2021-0706047**

Après avis favorable du comité technique en date du 27 mai 2021,

Il est souhaité l'augmentation d'heures de travail d'un poste de cuisine en raison du changement d'affectation d'un poste en cuisine (Viessoix vers Montchamp) pour donner suite au remaniement des plannings de rentrée scolaire 2021.

Poste de AIDE DE CUISINE		
	SUPPRIMÉ	CRÉÉ
GRADES CIBLES	CE adjoint technique	CE adjoint technique
TEMPS DE TRAVAIL	Temps non complet 31/35	Temps complet 35/35
DATE D'EFFET	Date de délibération	
MOTIF	Pour un passage du poste à temps plein	

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, invité à voter, approuve à l'unanimité.

17- RESSOURCES HUMAINES - Diminution du temps de travail d'un poste**Délib 2021-0706048**

Après avis favorable du comité technique en date du 27 mai 2021,

Il est souhaité la diminution du nombre d'heures d'un poste d'animateur à temps plein pour donner suite au remaniement des plannings de rentrée scolaire 2021.

Poste de ANIMATEUR PERISCOLAIRE/EXTRASCOLAIRE		
	SUPPRIMÉ	CRÉÉ
GRADES CIBLES	CE adjoint d'animation	CE adjoint d'animation
TEMPS DE TRAVAIL	Temps complet 35/35	Temps non complet 26.50/35
DATE D'EFFET	31/08/2021	
MOTIF	<i>Le poste à temps plein ne répond plus à un besoin de la commune pour la rentrée scolaire 2021</i>	

Le conseil municipal, invité à voter, approuve à l'unanimité.

18 - RESSOURCES HUMAINES : Heures supplémentaires d'élections

Délib 2021-0706049

Après avis favorable du comité technique en date du 27 mai 2021,

Les diverses consultations électorales prévues par la législation en vigueur impliquent pour certains agents territoriaux l'accomplissement de travaux supplémentaires, occasionnés par l'organisation du scrutin et la tenue des bureaux de vote. Les travaux supplémentaires réalisés dans ce cadre peuvent être compensés de trois manières :

- soit l'agent « récupère » le temps de travail effectué (repos compensateur)
- soit l'agent perçoit des indemnités horaires pour travaux supplémentaires s'il est éligible (IHTS)
- soit l'agent perçoit l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections s'il n'est pas éligible aux IHTS (IFCE)

Depuis le 20 novembre 2007, seuls les agents de catégorie A ne sont pas éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS). Ils sont donc seuls éligibles à l'IFCE.

Le maire propose le paiement des heures supplémentaires pour les secrétaires de mairie de cat C et B, et l'IFCE pour les secrétaires de mairie de cat A.

Pour l'IFCE (catégorie A), le crédit global à ne pas dépasser pour 2 personnes sera de 363.90€.

Le montant individuel sera calculé au prorata du temps consacré.

Si l'agent A fait 2 h au 1^{er} tour et l'agent B fait 10h

Il faut diviser 363.90€ par 12h

L'agent A aura 60.65€, et l'agent B aura 303.25€.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, invité à voter, approuve à l'unanimité.

19 - RESSOURCES HUMAINES - Modalités d'octroi d'un cadeau au personnel communal pour leur départ à la retraite

Délib 2021-0706050

Monsieur Le Maire souhaite octroyer un cadeau aux agents titulaires ou non titulaires partant à la retraite. L'idée est de pouvoir remercier les agents partant à la retraite pour les services rendus à la commune de Valdallière.

Monsieur Le Maire propose l'octroi d'un cadeau (sous forme de bons d'achats auprès des commerçants de Valdallière ou de chèques cadeau) selon le barème ci-dessous, et un panier garni d'une valeur de 50€.

Lorsque les conditions sanitaires le permettront, un pot de départ pourra être organisé par la commune.

Bénéficiaires : Ensemble des agents communaux qu'ils soient de catégories A, B ou C, titulaires, stagiaires ou en contrat, à temps complet, non complet ou partiel ;

Ancienneté au sein de la commune de Valdallière (communes historiques et communauté de communes) :

- < 10 ans = 50 €
- De 10 à 15 ans = 100 €
- De 15 à 20 ans = 150 €
- De 20 à 25 ans = 200 €
- De 25 à 30 ans = 250 €
- >= 30 ans et + = **300 € (enveloppe maximale pouvant être attribuée)**

La dépense sera inscrite au budget 6332 Fêtes et cérémonies.

Le conseil municipal, invité à voter, approuve à l'unanimité.

Questions diverses :

Mr OLIVIER demande où en sont les devis des panneaux de signalisation pour les haies bocagères et pour la chaufferie bois ?

Il est répondu que les devis sont en cours de signature.

La séance est levée à 22 h 00.